



Stage non conventionné et allocation chômage

Par **gagag**, le **17/12/2010** à **12:17**

Bonjour,
J'ai terminé mes études il y a deux mois environs et je suis à la recherche d'un emploi (et je trouve pas pour l'instant !)
Ayant fait ma dernière année en alternance je touche des allocations chômage.
Afin d'élargir mes connaissances je souhaiterais effectué un stage (j'ai un entretien mercredi)
Mais Ayant terminer mes études, ce stage serait donc non conventionné
questions: Déjà est-il possible de faire un stage alors que j'ai terminé mes études ?
Si oui pourrais-je continuer à percevoir mes allocations chômage ou vaut-il mieux que je reste glander à la maison !!! Je dis ça comme ça, même si c pas mon but, parce que la personne que j'ai vu chez pôle emploi m'a dit que des stage non conventionné ça n'existe pas !!! mais pour en avoir entendu parlé il y a quelques temps je pense que c'est faux !
Merci !

Par **P.M.**, le **17/12/2010** à **18:41**

Bonjour,
Depuis le 01/09/2010, les stages en entreprise doivent être inclus dans un cursus pédagogique...